

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Expertise-mesures-environnement

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, ingénierie

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Maintenance des systèmes pluri-techniques*, spécialité *Expertise-mesures-environnement*, a été ouverte en 2004 sous l'appellation *Expertise mesure essai*, pour devenir en 2008 *Expertise-mesures-environnement*. Elle est ouverte en apprentissage depuis 2013 tout en conservant la moitié de son effectif en formation classique.

Ce diplôme a pour objectif de faire acquérir des compétences scientifiques et techniques dans les domaines de la mesure, du contrôle, de l'instrumentation, des capteurs, de la métrologie, de l'étalonnage et du traitement des données.

Les secteurs d'activités visés sont ceux nécessitant la mise en œuvre de techniques d'instrumentation, de mesure et de contrôle appliqués aux processus et à l'environnement.

La licence professionnelle est portée par le département Mesures physiques de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Bourges au sein de l'Université d'Orléans. Elle est localisée à Bourges.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs sont simples et clairs. Le contenu de la formation permet de satisfaire à ces objectifs, ainsi qu'aux compétences et professions tels que déclarés dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Les compétences visées sont cohérentes avec les métiers. Le détail des postes occupés et les fiches de postes fournies confortent cette cohérence.</p> <p>L'originalité de la formation concerne la pluri-disciplinarité des postes occupés, compte tenu d'objectifs assez larges en mesure, contrôle, mise en œuvre et maintenance des instruments de mesure, même si ce dernier volet semble moins marqué dans le contenu de la formation.</p>
Organisation
<p>L'organisation des enseignements mérite une attention particulière. Les 150 heures de projet tuteuré et le stage sont conformes à l'arrêté sur les licences professionnelles. Ces deux éléments, ainsi que les 181,5 heures de travaux pratiques, présentent un diplôme délibérément orienté vers l'acquisition de compétences et la professionnalisation. L'ouverture à l'apprentissage va en ce sens.</p> <p>Quatre unités d'enseignement visent le cœur des connaissances à acquérir et sont cohérentes avec les compétences annoncées.</p> <p>En revanche, une analyse détaillée du contenu des 465 heures de formation révèle un déséquilibre horaire et un morcellement des unités d'enseignement.</p>

De plus, la formation générale se limite à 14,7 % des heures dont seulement 16 heures d'anglais. Le management se limite à 9 % des heures, et porte uniquement sur la conduite de projet. L'objectif étant de former de futurs agents de maîtrise, ce point dénote une lacune importante.

Enfin, le dernier semestre regroupe le projet tuteuré et le stage, sans cours, présentant ainsi un déséquilibre susceptible de surcharger le semestre précédent en enseignements, limitant ainsi l'acquisition de connaissances par surcharge de cours, et ne permettant pas des aller-retour connaissances-terrain porteurs d'acquisition de compétences au dernier semestre.

L'adaptation de l'organisation de la formation aux profils de publics montre la prise en compte de ceux en formation classique comme de ceux en apprentissage.

Positionnement dans l'environnement

Cette formation révèle un ancrage solide dans la région. 70 % des étudiants sont issus de la région, et proviennent de 7 BTS (Brevets de technicien supérieur), 3 DUT (Diplômes universitaire de technologie) et de 2 licences généralistes. 63 % des stages et missions s'effectuent dans la région sans délaissier un rayonnement plus national concernant les organismes de contrôle. Les embauches à hauteur de 48 % sont locales. Les intervenants en formation viennent aussi de ce secteur géographique. Sept entreprises, principalement des antennes régionales d'entreprises nationales, sont mentionnées comme partenaires, auxquelles il faut ajouter l'intérêt de quatre organismes de contrôle.

Ce diplôme participe à la richesse de l'enseignement universitaire régional, complétant deux licences en physique et chimie, deux licences professionnelles en énergie et génie climatique, trois licences professionnelles en industrie chimique et pharmaceutique et deux masters en énergie et matériaux et en instrumentation et métrologie.

Précisons qu'une licence professionnelle à Limoges et Poitiers peut être perçue comme une concurrence.

Equipe pédagogique

L'équipe de formation bénéficie de l'appui d'un assistant ingénieur, de deux chargées de mission en formation continue et d'une secrétaire pour les tâches administratives. Au niveau des enseignants, seul le responsable de la licence professionnelle pilote et gère la formation. En effet, si la liste des tâches est précise, leur répartition n'est pas détaillée. Un conseil de licence est évoqué mais non spécifié quant à son mode de fonctionnement.

La composition de l'équipe pédagogique est conforme à l'arrêté sur les licences professionnelles par la proportion d'interventions faites par des professionnels d'entreprises. Douze professionnels d'entreprise effectuent 31 % des enseignements, essentiellement sur le cœur de métier, mais leur fonction et leur niveau hiérarchique ne sont pas précisés. Deux professeurs certifiés et trois professeurs agrégés de l'enseignement secondaire font 28 % des enseignements. Trois professeurs des universités des sections du Conseil national des universités (CNU) 61 et 62, cinq maîtres de conférences des sections CNU 28, 61 et 62 interviennent pour 41 % des enseignements.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'effectif moyen est de 20 étudiants pouvant varier d'un tiers d'une année sur l'autre. Malgré cette instabilité, les effectifs sont très satisfaisants. L'origine régionale est établie.

L'origine des étudiants est équilibrée avec 54 % de DUT, 39 % de BTS, 4 % de licences généralistes, 2 % de master et seulement 1 % de VAE (validation des acquis de l'expérience), cela sans stabilité.

Concernant le profil de formation, 51 % des étudiants sont en formation classique, 39 % initialement en contrat de professionnalisation devenu à présent contrat d'apprentissage, 9 % en reprise d'études et 1 % en VAE. Cette répartition est stable.

Le taux de réussite est excellent avec 94 %, variant de 87,5 à 100 %.

Le taux de poursuite d'études est favorablement bas en se limitant à 9 %. Le taux d'insertion professionnelle est bon avec 76 % à un an pour passer à 77 voire 89 % à 2 ans. Cette donnée est connue via un taux de réponse aux enquêtes de 91 % à 1 an.

Un tableau précis présente de 2011 à 2015 les entreprises d'emploi de 52 diplômés, leur insertion principalement régionale, des postes tenus systématiquement dans les métiers du diplôme, un délai de mise en emploi immédiat dans 50 % des cas et dans 88,5 % des cas inférieur à 6 mois, avec un maximum à 10 mois.

Place de la recherche

La place de la recherche n'est pas évoquée dans le dossier, la formation se centrant sur la professionnalisation. Trois professeurs des universités de sections CNU 61, 62 et de cinq maîtres de conférences de section CNU 28, 61, 62 participent aux enseignements. Certains projets tuteurés sont liés à la recherche.

Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation est importante et se veut axée vers une perspective d'emploi de niveau II. La fiche RNCP est explicite et complète concernant les compétences devant être acquises, les métiers et postes visés. Les nombreux partenariats mentionnés avec des entreprises confirment cette volonté de professionnalisation. Celle-ci passe également par la présence de 12 vacataires représentant 142 heures de cours comme par la présence des 39 % de contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Le stage de 16 semaines pour les étudiants en formation classique et une période en entreprise de 34 semaines pour les apprentis, les 150 heures de projet tuteuré et les 181,5 heures de travaux pratiques vont dans le sens et de l'acquisition des compétences et de la professionnalisation. La formation inclut des cours de techniques de recherche d'emploi pour 18 heures. Certains facteurs altèrent ces appréciations. La faiblesse en cours de management est susceptible de limiter certaines perspectives professionnelles annoncées. Aucun catalogue de suivi de l'acquisition de compétences n'est proposé, ni d'informations sur le suivi de l'apprentissage comme sur l'accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel. Il n'y a pas de certification professionnelle.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les projets et stage ont une place classique telle que rencontrée dans les autres licences professionnelles. La présentation qui en est faite montre une clarté dans leurs objectifs, dans la gestion de leur déroulement comme dans leurs évaluations. Il n'y a pas d'information sur le suivi de l'apprentissage. Le projet tuteuré correspond à 150 heures de formation réparties sur les 20 semaines de cours. Il est mis en œuvre soit en binôme, soit en trinôme. Il est précisé que le projet tuteuré est industriel ou de recherche sans que l'aspect recherche ne soit détaillé, aussi bien en termes de contenu qu'en termes de laboratoires en appui. Le stage est de 16 semaines en formation classique et la période en entreprise de 34 semaines en apprentissage. Le calendrier de la formation n'est pas fourni.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international est très faible, le diplôme privilégiant un ancrage local, et l'apprentissage étant peu propice à la mobilité sortante. Un ou deux étudiants d'origine africaine intègrent la licence professionnelle chaque année. Concernant les langues, seules 16 heures d'anglais sont mentionnées.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Malgré la diversité du public accueilli, aucune information n'est donnée sur les modalités de recrutement, la sélectivité du recrutement, les passerelles et les dispositifs d'aide à la réussite. Les modalités de suivi en entreprise et les modalités de suivi des apprentis ne sont pas décrites.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Malgré la diversité des profils de formation (formation classique, contrat de professionnalisation puis apprentissage, reprise d'études, VAE), il n'est pas fait mention d'adaptations pédagogiques selon ces profils. Les modalités pour les étudiants à besoins particuliers (handicapés, sportifs) ne sont pas abordées. Il n'y a pas de détails non plus sur le traitement des VAE. La place du numérique semble claire mais très limitée, avec la présence d'un environnement numérique de travail, l'enseignement de logiciels-métiers et une formation à la recherche d'informations. L'intégration du numérique dans les modalités pédagogiques ou dans des pédagogies innovantes n'est pas traitée.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants en contrôle continu est adaptée au fonctionnement du diplôme. Les coefficients attribués aux unités d'enseignement (sauf au stage) ne permettent pas de mettre l'accent sur certains aspects du diplôme. Notons que la règle de 1 à 3 des coefficients, énoncée dans l'arrêté sur les licences professionnelles, n'est pas respectée. Les explications fournies détaillent bien la notation à tous niveaux des stages et projet tuteuré, les logiques d'attribution des semestres et du diplôme, comme les compensations possibles.</p>

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque module sont présentées en début d'enseignement ; une formalisation dans une grille de modalités de contrôle des connaissances donnerait une vision globale de la cohérence des évaluations. Une seconde session est organisée.

Suivi de l'acquisition de compétences

La fiche RNCP précise clairement les compétences devant être acquises. Pourtant aucun élément fourni n'aborde le suivi de leur acquisition, hormis un critère de la feuille d'évaluation de la soutenance orale du projet tuteuré et les feuilles d'évaluation du stage industriel.

Suivi des diplômés

L'information donnée sur le suivi des diplômés permet d'en analyser le devenir et d'en apprécier la bonne insertion professionnelle.

Un tableau de synthèse d'enquête interne affiche un taux de réponse de 86 à 100 % par an.

Un questionnaire intéressant de suivi des anciens étudiants est disponible.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le dossier ne donne aucune indication sur le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle. Aucune composition n'est indiquée, et aucun compte-rendu fourni.

Un conseil de licence analyse le résultat des enquêtes menées. Elles sont de deux types.

Une enquête de satisfaction du Centre de formation des apprentis inter-universitaire Région Centre (CFAIURC) sur la satisfaction et l'insertion donnent quelques résultats généraux sur la licence. Un questionnaire d'évaluation de la formation par les apprentis double l'enquête du CFAIURC. Bien que ne traitant qu'une partie de l'effectif, il est basé sur six questions générales évaluées sur quatre degrés. Les résultats se limitent à « Très satisfait » et « Satisfait », ce qui est positif. Les questions sont cependant si générales que leur apport dans une démarche d'amélioration est discutable. Il n'y a pas, par exemple, d'évaluation par matière.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bon ancrage de la formation dans l'environnement économique.
- Excellente insertion professionnelle.
- Solidité de l'équipe pédagogique.

Points faibles :

- Faiblesse du pilotage : évaluation des enseignements, conseil de perfectionnement, analyse de statistiques en tout point, absence de plans d'actions.
- Manque de suivi de l'acquisition des compétences.
- Dossier trop succinct rendant l'évaluation difficile.
- Absence de passerelles entrantes en provenance de licences générales.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Expertise-mesures-environnement* est un diplôme ancien permettant de satisfaire un besoin des entreprises à ce niveau de formation. Elle est bien implantée dans son environnement, présentant un fort taux d'insertion. L'absence d'un conseil de perfectionnement, des questionnaires à banaliser à l'ensemble du public, ou encore, l'absence d'indications sur l'analyse des données collectées traduisent des lacunes dans le pilotage. Une structuration du pilotage pourra permettre une rigueur dans la maîtrise de l'évolution du diplôme.

Les points faibles de la précédente évaluation n'ont pas évolué et les recommandations n'ont pas été prises en compte. Ils portaient sur un pilotage restreint au responsable de formation, une faible utilisation de l'autoévaluation et donc, la nécessité d'une réelle démarche qualité complétée par une analyse stratégique.

Observations de l'établissement



Observations pour la formation

Le Président de l'université d'Orléans,

Ary Bruand

Observations sur les rapports provisoires de l'HCERES du 04 mai 2017
IUT de BOURGES – Université d'ORLEANS

Licence professionnelle Expertise Mesures Environnement

Remarque de la Direction de l'IUT : la direction de l'IUT est très surprise du retour des experts de l'HCERES concernant cette licence professionnelle. Ce dossier, à sa relecture avant transmission, était celui qui, de notre point de vue, était le plus abouti (dans le fond et dans la forme) des 10 dossiers remontés par la composante. Il a été transmis à l'HCERES sous la forme d'un dossier de 19 pages accompagné de 32 pages d'annexes. L'appréciation, par les experts, de « dossier trop succinct » nous semble non cohérente avec le dossier élaboré.

L'auto évaluation et la précédente évaluation nous ont permis de mettre en évidence les points faibles et de travailler à l'amélioration de ces points depuis 2012.

Observation 1 : Conseil de pilotage et de perfectionnement.

Nous avons veillé à clairement définir les membres et le rôle des conseils de pilotage et de perfectionnement. Ceux-ci se réunissent régulièrement.

Observation 2 : Il y a bien un suivi des étudiants apprentis ou en contrat de professionnalisation.

Les apprentis et les étudiants en contrat de professionnalisation sont suivis par un tuteur universitaire désigné en début d'année. Une visite, voire deux, sont réalisées au cours de l'année. Des contacts téléphoniques avec les maîtres d'apprentissage permettent de suivre au plus près l'évolution de l'apprenti au sein de l'entreprise.

Un livret d'apprentissage (ou de contrat de professionnalisation) fait le lien entre l'étudiant alternant, le tuteur universitaire et le maître d'apprentissage. Ce livret doit être remis au tuteur universitaire par l'apprenti à chaque retour à l'IUT.

Dans ce livret, des évaluations intermédiaires sont à compléter par l'entreprise et donc remises au tuteur universitaire.

Observation 3 : Evaluation des étudiants

Les étudiants reçoivent dès la rentrée l'ensemble des modalités de contrôle de connaissance sous le format d'un tableau.

Observation 5 : Organisation des semestres d'enseignement

Au cours des années 2016-2017, en perspective du projet 2018-2022, le conseil de perfectionnement a réorganisé et réparti les enseignements par semestre permettant ainsi les allers retours connaissances-terrain.

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président



Ary Bruand